



AVIS PUBLIC

**DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 82-704
DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX**

AVIS est donné de ce qui suit :

À sa séance qui se tiendra le 9 mai 2023 à 19 h 30 dans la salle du conseil, au 12001, boulevard De Salaberry, le Conseil statuera sur la demande suivante de dérogations mineures au règlement de zonage 82-704:

Immeuble affecté

Bâtiment au 4779 à 4817, rue Arthur
No de cadastre : 1 459 686
No de dossier : DM-160

Nature de la dérogation

Permettre la construction d'une piscine creusée avec un retrait arrière de 7,4 m, alors qu'un retrait arrière de 7,5 m est requis, et des distances de 14,35 m et 14,60 m entre la piscine et les murs des bâtiments, alors qu'une distance minimale de 15,24 m est requise, et ce, pour la durée de vie utile de la piscine creusée.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 24 avril 2023.

SHAWN LABELLE, greffier